

## 63<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 19 septembre 2022 à 19h30

A la halle de gymnastique de Bassecourt

- Présidente** : Mme Agnès Veya, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. Raoul Jaeggi, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du 8 septembre 2022, par affichage public et sur le site internet de la Commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

La présidente, Mme Agnès Veya, ouvre la séance.

Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

Elle rappelle également que la séance de ce soir est enregistrée.

L'ordre du jour ne subit pas de modification et est accepté.

### 1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Michel Jobin (PCSI-RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury  
M. Vincent Voyame (PCSI-RC) est excusé et remplacé par M. José Raul Perez  
M. Julien Meier (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte  
M. Eric loset (PS-Verts) est excusé et non remplacé  
Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. André Irminger  
Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est excusée et remplacée par M. André Altermatt  
M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022 sera à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

### 2. Communications

Mme Veya fait part des communications suivantes :

- ◆ Le rapport de la commission spéciale suite à la consultation concernant le projet de centre sportif et culturel de Haute-Sorne sera à l'ordre du jour de novembre

- ◆ Suite à l'entrée en vigueur du système d'enregistrement des séances du Conseil général, le bureau a décidé d'appliquer l'art. 13 du règlement du Conseil général qui stipule qu'un bref résumé des discussions doit y figurer. L'enregistrement sera conservé durant 6 mois.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal. Il commence par excuser Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale.

#### ◆ Géothermie

« Contrairement à ce qu'on peut lire sur les réseaux sociaux ou dans la presse, les courriers adressés au Conseil communal ou à l'Administration qui concernent la Géothermie profonde font l'objet d'une attention particulière et sont traités. Le Conseil communal est et reste un partenaire à part entière pour toutes les démarches faites en relation avec ce dossier. Je rappelle que la Commune est liée par convention avec GéoEnergie Suisse.

Toutes les parties concernées échangent en collaboration avec des juristes et des bureaux d'avocats. La communication est faite par les Autorités cantonales qui gèrent ce dossier.

Deux membres de l'exécutif communal sont associés aux séances qui se déroulent dans le cadre de la poursuite des études et travaux liés à ce projet.

Encore une précision, notre Commune n'est pas l'organe qui a délivrée le permis de construire et de ce fait, ne peut constater ou non sa validité. »

#### ◆ Obtention du brevet fédéral

« J'ai eu le plaisir d'assister il y a quelques semaines à la remise de brevets fédéraux de spécialiste en Administration communale.

Après 2 ans et de multiples journées de cours Blerta Idrizi, adjointe du chef de service des Finances et notre Chancelier Raphaël Mérrillat ont obtenu ce brevet fédéral qui correspond à un Bachelor dans la hiérarchie des Hautes Ecoles en Suisse ».

#### ◆ Journée pour la jeunesse

« Une journée de la Jeunesse aura lieu le 30 septembre prochain dans les locaux de l'école secondaire de Bassecourt. (correctif lors de la rédaction du pv : elle aura bien lieu à la halle de gymnastique de l'école primaire de Glovelier et non à l'école secondaire)

Les Autorités communales, membres de l'exécutif, participeront, tout au long de la journée et de la soirée, à cet événement spécialement consacré aux jeunes jusqu'à 25 ans pour écouter et surtout entendre les préoccupations de notre Jeunesse ».

#### ◆ Travaux cours d'écoles

« Les travaux liés aux aménagements des cours d'écoles ont débuté ces derniers jours. Comme cela était annoncé dans le message des crédits, ce ne sont pas les cours d'écoles de Bassecourt et Glovelier qui bénéficient en premier de ces rénovations ».

#### ◆ Travaux Sorne/Biernol

« Concernant les travaux, ceux de Sorne/Biernol ont débuté comme prévu et se concentrent actuellement au niveau de la Sorne ».

#### ◆ Projet Marguerite

« Début septembre a eu lieu l'inauguration du réseau équestre de Haute-Sorne appelé « projet Marguerite ». Le Conseil communal remercie le Syndicat chevalin Haute-Sorne pour l'organisation de cette journée et L'AREJ pour le balisage ainsi que la création des cartes pour les randonnées équestres ».

◆ **Mesures d'économie électricité et mazout**

« Des mesures d'économie sont mises en place dès maintenant pour baisser nos consommations d'électricité et de mazout ».

Une information est diffusée sur l'ensemble du personnel communal et des modifications dans l'utilisation de diverses machines ou outils de travail sont exigées pour tous nos employés-es sur tous les sites communaux.

Idem pour le chauffage dans nos bâtiments où il est demandé de veiller à un comportement pouvant éviter au maximum de chauffer inutilement certains locaux ».

◆ **Illuminations de Noël :**

« Le Conseil communal a pris la décision de ne plus installer de guirlandes de Noël dans les rues des localités de notre commune. Dans tous les villages et hameaux. Ceci pour 2 raisons principales :

- a) Par souci d'économie pour les raisons que l'on connaît tous.
- b) Parce que ces enseignes ont mal vieilli et sont, pour la plupart, dans un état nécessitant des frais de remise en ordre trop onéreux.

Les traditionnels sapins munis de guirlandes LED seront eux toujours installés, comme d'habitude, en période de Noël, sur les places de nos différents villages ».

◆ **Economie au niveau de l'éclairage public**

« Une réflexion a lieu actuellement au sein du Conseil communal pour mettre en place et activer une solution pour trouver un moyen d'être encore plus économe sur les coûts de l'éclairage public. Faut-il passer à éteindre nos candélabres durant une partie de la nuit ? Nous allons prendre quelques renseignements où ce système a été mis en place. Nous allons essayer de profiter des expériences faites ailleurs ».

◆ **Félicitations du service des communes**

« À la suite du préavis positif donné lors de la dernière séance du Conseil général concernant le nouveau règlement d'organisation et d'administration (RO), nous avons reçu le message suivant du service des Communes :

« Je vous remets ce courrier électronique, moins formel que le précédent, afin de vous féliciter ainsi qu'aux autres intervenants dans l'élaboration du RO, c'est du très beau travail qui mérite d'être souligné. Vous aurez ainsi un très bon support de travail avec ce document.

Avec mes cordiales salutations. »

Signé de Monsieur Julien Buchwalder, adjoint du délégué au service des communes ».

◆ **Bulletins officiels des élections**

« Sur les bulletins officiels des élections, nous avons dû supprimer les titres de titulaire ou de suppléant et ce sur demande du service des communes ».

<b>3 Questions orales</b>
---------------------------

La présidente informe que six questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

**Question n°1 intitulée « Existe-t-il une véritable police des constructions dans la commune ? » posée par M. Lionel Socchi (HSA) :**

M. Socchi interpelle l'exécutif en ces termes :

« Dans sa séance du 15 mars 2021, le Conseil général validait le message no 161 qui permettait de renforcer la dotation en personnel du service de l'urbanisme. Lors des explications à la tribune, l'augmentation prévue de 1,7 EPT devait permettre à ce service de mener à bien les missions qui lui étaient confiées, et notamment de décharger le Conseiller communal en charge de ce dicastère de certaines tâches opérationnelles. La création d'un poste technique devait servir à mieux gérer les dossiers environnementaux, la gestion des bâtiments communaux et le suivi des permis de construire.

*Lors de la présentation de ce message, notre groupe avait relevé qu'il ne s'opposerait pas à cette augmentation de ressources mais qu'il veillerait à ce que cette dotation supplémentaire soit suivie d'actes tangibles.*

*Malheureusement, plus d'une année après, force est de constater que plusieurs tâches dévolues au service de l'urbanisme ont encore de la peine à être assurées. Ceci concerne notamment la police des constructions. Ce constat nous a été relayé par plusieurs citoyens. Les dysfonctionnements en matière de police des constructions ont été confirmés par le conseiller communal en charge du dicastère qui a admis, lors d'une séance de la commission de l'urbanisme, que cette tâche n'était quasiment plus assumée par son service, ou alors uniquement, je cite « lorsque les gens ont le temps ».*

*Encore plus inquiétant, le responsable du dicastère semble s'en remettre aux dénonciations des habitants pour identifier les cas litigieux en matière de constructions. Vous conviendrez que les citoyens, qui paient pour une prestation, sont en droit d'attendre d'autres réponses de la part d'un membre d'un exécutif communal.*

*D'où nos questions :*

- *Le Conseil communal peut-il nous assurer que la police des constructions est toujours assumée par le service de l'urbanisme et si oui, nous en détailler le fonctionnement ?*
- *Le Conseil communal envisage-t-il d'engager des moyens supplémentaires pour pallier aux manquements constatés en matière de police des constructions ? »*

**Réponse de M. Gérard Ruch, conseiller communal :**

Effectivement c'est une discussion qui a eu lieu au sein du dicastère urbanisme. Toutefois ça ne veut pas dire que ça ne se fait pas. Il y a quelques mois la police des constructions se faisait principalement sur dénonciation. Le service est entrain de réorganiser cette tâche afin d'améliorer cette pratique. D'ailleurs c'est l'une des tâches les plus ardues du service de l'urbanisme et qui prend énormément de temps. Le but n'est pas de devenir une commune « flic ».

Un système d'amende est en train d'être étudié au sein du Conseil communal pour essayer de diminuer les cas de police de construction.

La commune se base aussi sur les lois cantonales en vigueur.

Il faut aussi relever que les gens deviennent de moins en moins tolérants. M. Ruch tient à préciser qu'il fait plus de 50 séances de conciliation par année et la plupart du temps ce sont des histoires de voisinage.

**M. Socchi est partiellement satisfait de la réponse.**

---

**Question n°2 intitulée « Le Château d'eau de la commune de Haute-Sorne va-t-il s'écrouler ? » posée par M. Blaise Schüll (PSCI-RC) :**

M. Schüll interpelle l'exécutif en ces termes :

*« On a pu lire dans la presse régionale de cet été, en pleine période de sécheresse, une information de la conseillère communale Mme Soltermann.*

*Cette dernière informait que la commune de Haute-Sorne disposait d'un château d'eau et qu'il n'y avait pas trop de souci à se faire concernant l'approvisionnement en eau potable de la commune.*

*Considérant que différents paramètres sont en train de changer pour ces prochaines années, notamment que :*

- *les périodes de sécheresse vont s'intensifier,*
- *la population de Haute-Sorne va encore augmenter avec comme conséquence des besoins accrus en eau potable,*
- *l'approvisionnement de Courfaivre et Courtételle n'utilisera plus la nappe phréatique près de la sous-station BKW,*

- le SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) a lancé une étude suprarégionale avec une interconnexion des réseaux d'eau de Haute-Sorne au SIDP par le secteur de Glovelier,
- le projet de géothermie profonde puisera dans le réseau d'eau potable de la commune en cas de fort étiage du Tabeillon,

Les citoyens de Haute-Sorne doivent-ils se faire du souci pour l'avenir ?

*D'où ma question : le Conseil communal de Haute-Sorne a-t-il déjà pensé aux années futures et si la population de Haute-Sorne disposera encore d'eau potable en suffisance et si le château d'eau, comme indiqué dans la presse, ne va pas s'écrouler comme un château de cartes ? »*

**Réponse de Mme Valérie Soltermann, conseillère communale :**

Elle souligne qu'à l'heure de la séance du Conseil communal de ce matin, il y avait seulement deux questions orales annoncées puis soudain plusieurs questions sont apparues en lien avec l'eau potable. Elle aimerait rectifier quelques erreurs en lien avec la question orale. Elle qualifie l'article en question parue dans la presse de « croche-pied politique ». En effet, elle a été interpellée par un journaliste du Quotidien Jurassien qui avait à son sens, un a priori en lien avec l'alimentation en eau potable. Cet été une seule restriction d'eau a été mise en place en Haute-Sorne. Il s'agit de la fermeture des fontaines. Cela a aussi permis de rechercher les fuites.

Le SIDP n'a pas lancé une étude suprarégionale. C'est dans le cadre du PGA de Haute-Sorne en fonction des résultats du PGA que le canton a sollicité le Conseil communal de Haute-Sorne et le SIDP pour faire une étude suprarégionale. L'idée était de savoir s'il était possible de distribuer, dans le futur, de l'eau en Ajoie. Toutes ces informations sont régulièrement communiquées lors des séances de dicastère et du Conseil communal.

Mme Soltermann rassure les conseillers généraux en rappelant que le rôle du Conseil communal est d'alimenter la population en eau.

**M. Schüll est partiellement satisfait de la réponse.**

**Question n°3 intitulée « Alimentation en eau », posée par M. Kevin Challet (PS-Verts) :**

M. Kevin Challet interpelle l'exécutif en ces termes :

*« Différents articles parus dans la presse régionale de ces derniers mois nous informaient que des projets étaient à l'étude en lien avec l'alimentation en eau de notre commune.*

*Dans le QJ de décembre 2021, nous apprenions qu'une étude liée à une interconnexion suprarégionale, via le district de Porrentruy, était en cours de chiffrage.*

*Ma question est la suivante :*

- *Ces différents projets vont nécessiter des investissements importants. Quels seront les impacts de ces investissements sur le prix de l'eau pour les citoyennes et citoyens de Haute-Sorne ? »*

**Réponse de Mme Valérie Soltermann, conseillère communale :**

En raison de la séance du Conseil communal de ce matin et de deux séances l'après-midi, elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance de cette question orale.

Elle trouve triste que le groupe apprenne cette information via la presse car ces informations ont été transmises dans le cadre du Conseil communal et de la commission de dicastère. Il n'y aura pas de modification en lien avec les taxes. Elle rappelle que l'exécutif et le législatif ont la responsabilité de distribuer de l'eau de qualité en quantité suffisante à tous les citoyens.

**M. Challet est partiellement satisfait de la réponse**

**Question n°4 intitulée « Promotion économique » posé par M. Alain Girardin (HSA) :**

M. Girardin interpelle l'exécutif en ces termes :

*« En avril dernier, un groupe de travail « promotion économique » était institué. Composé de M. le Maire accompagné des conseillers communaux en charge des finances et de l'urbanisme, de représentants de l'administration communale ainsi que de quelques personnes externes, ce groupe de travail était chargé de déterminer une stratégie visant à renforcer les contacts avec les entreprises et à mener quelques actions prospectives.*

*Après une seule séance, les conseillers communaux en charge de ce projet convoquaient la presse pour présenter les pistes de réflexions et assurer les entreprises installées sur son territoire que la commune renforcerait les liens avec son tissu économique local.*

*A ce jour, les membres du groupe de travail n'ont aucun retour par rapport aux engagements qui avaient été pris par les conseillers communaux lors de la conférence de presse. En parallèle, plusieurs entreprises se plaignent du manque d'écoute et de suivi de leurs doléances, à l'image d'une grande entreprise de génie civil installée dans la commune qui recherche désespérément une solution pour la poursuite de ses activités. Bref, il semble que ce groupe de travail et la conférence de presse qui a suivi ont créé certaines attentes qui n'ont pas été suivies d'actes concrets, si ce n'est un certain effet d'annonce...*

*D'où nos questions :*

- *Quelles sont les mesures concrètes qui ont été mises en place en matière de promotion économique, de suivi de dossiers et qui en est le ou la responsable ?*
- *Mis à part l'extension de la ZAM pour les activités à haute valeur ajoutée, la commune dispose-t-elle de terrains ou de locaux, ou envisage-t-elle d'en acquérir pour le mettre à disposition de ses artisans pour éviter que ceux-ci ne quittent la localité ? »*

**Réponse de M. Etienne Dobler, conseiller communal :**

Effectivement un groupe de travail appelé « promotion économique » a été mis sur pied par le Conseil communal. Le groupe de travail s'est tout de même réuni à plusieurs reprises pour définir des objectifs de ce groupe de travail. Deux axes principaux ont été définis ; collaborer avec les entreprises déjà présentes sur le territoire communal et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Concernant l'entreprise de construction en question établie sur le territoire communal et qui ne trouve pas de terrain pour s'établir durablement, il s'avère que de nombreux contacts ont eu lieu avec l'entreprise et divers partenaires. Concernant des nouvelles surfaces, il faudra attendre le PAL pour pouvoir débloquer de nouvelles zones susceptibles d'accueillir ce genre d'entreprise. Aucune entreprise n'est laissée à son triste sort.

De 2013 à ce jour, ce sont 25 entreprises qui se sont installées en Haute-Sorne. Les entreprises cherchent à s'établir chez nous. La commune est tributaire des terrains à disposition. Effectivement le groupe de travail est composé des personnes suivantes : M. Etienne Dobler, responsable, M. Gérard Ruch, conseiller communal, M. le Maire, le chancelier, M. Mirco Bellè, M. Martial Fleury chef de la section des personnes physiques au service des contributions, M. Lionel Socchi et M. Damien Lachat.

**M. Girardin est partiellement satisfait de la réponse.**

---

**Question n°5 intitulée « Versement compensatoire pour LPP à certains conseillers communaux » posée par Mme Céline Grellier (HSA) :**

Mme Grellier interpelle l'exécutif en ces termes :

*« En janvier 2022, un versement de CHF 8'000.- a été fait à plusieurs conseillers communaux. Suite au refus de donner des explications en commission des finances, nous sommes passés par nos élus au conseil communal, pour préserver l'image de notre Commune. Malheureusement à ce jour pas de réponses concrètes aux deux questions précises posées le 4 juillet dernier, soit :*

« Sur quelle base légale en matière de LPP, le Conseil Communal s'est-il appuyé pour refaire ces versements extraordinaires, (uniquement à certains conseillers) en guise de compensation LPP mais sous forme de salaire/traitement annuel ? » « Combien de Conseillers ont touché ce capital, de quel montant s'agit-il ? » La 2<sup>ème</sup> question est motivée par l'art 29 du ROAC, car si cette dépense non-présentée lors du budget, dépasse CHF 50'000.-, elle est de la compétence du Conseil général. De mars à mai dernier, nous avons consulté plusieurs professionnels de la branche afin de voir ce qui aurait pu changer depuis le rapport du CFI de 2017. Les spécialistes nous ont confirmé : - Les indépendants peuvent être assurés à la LPP comme un salarié. S'ils choisissent d'y renoncer, c'est pour des raisons fiscales. Donc le choix d'être traité également existe, s'il est refusé il n'y a pas de justification à en créer un autre. - Si l'assurance LPP de la Commune ne permet pas d'affilier les indépendants, une assurance supplétive existe spécialement pour cela. - Un retraité doit avoir composé sa prévoyance avant sa retraite et donc ne peut prétendre à de la LPP encore moins à des compensations. Il a fallu 4 ans pour que le Conseil Communal régularise la LPP d'une partie de ses membres, donc le dossier a dû être peaufiné avec les spécialistes en fiduciaire et en assurances qui travaillent pour la Commune et nous fournir un article de loi devrait être aisé. Comme ce n'est pas le cas, nous avons donc envoyé la semaine passée un courrier au service des communes avec copie au contrôle des finances et à Mme La Procureure. Le dossier est à disposition des groupes qui souhaiteront le consulter. Ce soir, c'est l'ultime chance pour nous d'obtenir une réponse de la part de l'exécutif sur la légalité de leur pratique avant les élections et de peut-être pouvoir stopper les démarches légales en cours.

Le Conseil Communal peut-il nous dire enfin sur quelle base légale, il justifie les versements pour, je cite M. Le Maire : « une compensation des montants LPP versés aux autres membres du Conseil communal » ? Vu les échanges de mails depuis le 4 juillet dernier, nous avons une autre question qui nous turlupine : « Les montants versés avant 2017 dont le CFI et le service juridique du Canton préconisaient le remboursement ont-ils à ce jour vraiment été remboursés ? »

#### **Réponse de M. Vallat, maire :**

« La question qui est posée a fait l'objet d'une demande du groupe HSA directement aux membres du Conseil communal.

Vu la complexité des dossiers LPP et le traitement qui peut changer entre les compagnies d'Assurances et les affiliés, nous avons proposés de rencontrer les auteurs de ces questions et de pouvoir présenter les différents points à éclaircir.

Comme cette rencontre nous a été refusée, nous avons répondu que nous allions d'abord rencontrer la personne qui avait dénoncé les faits et prendre connaissance des éléments qui n'étaient pas à notre connaissance.

De ce fait, nous avons demandé un délai supplémentaire pour répondre en toute transparence et en veillant à préserver la sphère privée des personnes concernées sur les deux questions posées. Cela s'est passé entre le mois de juillet et le mois d'août 2022, en pleine période de vacances, et sommes pas encore, ce 19 septembre, trop en retard pour amener nos réponses.

Comme vous avez transmis ce dossier au service des communes, nous nous permettons maintenant d'attendre leur prise de position avant de vous faire part de nos réponses.

Je voudrais quand même rassurer, car ça me paraît important, que les personnes élues à l'exécutif de Haute-Sorne veillent toujours à une bonne gestion des affaires et qu'elles sont toujours préoccupées par les dépenses de l'argent public ».

#### **Mme Grellier n'est pas satisfaite de la réponse.**

---

#### **Question n°6 intitulée « Géothermie », posée par M. Patrick Müller (HSA) :**

M. Müller interpelle l'exécutif en ces termes :

« La 2<sup>ème</sup> thématique qui revient souvent au niveau du projet de géothermie, c'est le besoin en eau. Cet été, Haute-Sorne a pris quelques mesures de rationnement par mesures d'économie d'énergies. Deux informations contradictoires circulent à ce niveau-là - pas besoin de beaucoup d'eau, car cela tournera dans un circuit fermé - énorme consommation d'eau ? La géothermie sera connectée sur le réseau d'eau de la Haute-Sorne ? »

**Réponse de M. Raoul Jaeggi, conseiller communal s'exprime en ces termes en voici un extrait :**  
« Il est utile de rappeler que Le jugement de la Cour administrative en 2016 qui a été confirmé en 2018 par le TF était clair à ce sujet, elle a modifié l'arrêté du Gouvernement sur le plan formel, considérant que, si le Gouvernement n'avait pas la compétence de délivrer un permis de construire, un tel permis n'est en l'occurrence pas nécessaire car tous les éléments sont inclus dans le plan spécial. Malgré cette modification formelle, la Cour administrative a approuvé le projet-pilote de géothermie profonde et rejeté les recours à ce sujet. Pour l'instant, le dossier est en mains cantonales au Service des permis de construire.

*Il n'y a pas d'informations contradictoires mais des « on dit » car il n'y a jamais eu d'informations à ce sujet. La seule autorisation attribuée actuellement est celle de la réalisation d'une phase exploratoire (environ 5'000 m<sup>3</sup> en tout pour 3 ans).*

*Dans le cas du succès de cette phase exploratoire, dans le chapitre consacré à l'approvisionnement en eau de l'étude d'impact sur l'environnement, un calcul d'un volume de prélèvement maximal a été réalisé pour justifier la demande de concession. Les besoins effectifs seront déterminés que lors du test de stimulation. Ils seront très probablement inférieurs !*

*Même si cette eau était effectivement prélevée dans le Tabeillon, il n'y a pas encore de concession. Ce volume ne représenterait que 1.1% du volume annuel moyen du Tabeillon et donc un impact sur ce cours d'eau négligeable. C'est ce faible impact qui justifie que l'Office de l'environnement ait validé le principe d'un tel prélèvement.*

*Le prélèvement maximal de 180 m<sup>3</sup>/h est à mettre en relation avec le débit annuel moyen du Tabeillon qui est supérieur à 4000 m<sup>3</sup>/h et son débit d'étiage (débit atteint ou dépassé 95% de l'année) qui est de près de 700 m<sup>3</sup>/h selon les données de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office cantonal de l'environnement (ENV). Dans tous les cas et conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux, le débit résiduel du Tabeillon sera garanti et respecté. En aucun cas il ne pourra avoir un prélèvement d'eau sur le réseau d'eau communal sans l'accord des autorités communales.*

*Il n'y a jamais eu de permis de construire délivré par la commune de Haute-Sorne concernant le projet de géothermie profonde, on comprend donc facilement que la commune ne peut pas annuler un permis qu'elle n'a pas délivré !*

*Pour l'instant, le dossier est en mains cantonales au Service des permis de construire.*

*C'est la commune qui décidera si elle donnera de l'eau ou non au projet de Géothermie ».*

**M. Müller est satisfait de la réponse.**

<b>4. Information concernant le PGA (plan général d'alimentation en eau de consommation) présentation de M. Maxime Chevillat du bureau sd ingénierie</b>
--

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Valérie Soltermann, conseillère communale qui est accompagnée de M. Maxime Chevillat du bureau sd ingénierie.

Mme Soltermann précise que la géothermie devra être liée à la commune via une convention au même titre que le réseau d'eau SIDP pour la conduite de contournement à Glovelier. C'est bien le service des eaux qui émettra des restrictions. La priorité est donnée aux besoins de la population.

Mme Soltermann fait référence à un éditorial de mai 2020 en guise de préambule.

Divers travaux ont déjà été réalisés et d'autres sont en cours et à venir. Maintenant Glovelier est autonome via le puis des Grands-Champs. Un autre élément important est la détection de fuites ce qui permet de réaliser d'importantes économies.

A l'aide d'une présentation PowerPoint, M. Chevillat débute les explications.

Ce rapport a été principalement établi avec Mme Valérie Soltermann, conseillère communale, M. Didier Luginbühl chef de service, M. Grégory Jeannerat, fontainier, ainsi que plusieurs offices du canton tout en respectant de nombreuses bases légales.

Il y a trois phases clés :

Phase A : Etat existant

Phase B : Diagnostic et variantes

Phase C : Concept PGA

Phase A :

C'est le premier PGA de la commune de Haute-Sorne. L'art. 78, al. 1 de la LGEaux est particulièrement important et stipule « Les communes établissent des plans généraux d'alimentation en eau (PGA) dans le respect des principes fixés dans la présente loi. Elles les mettent à jour régulièrement ».

L'élément déclencheur pour la réalisation du PGA (2ème version) par la commune de Haute-Sorne a été la volonté de définir une stratégie univoque à l'échelle de la nouvelle commune et d'assurer une optimisation du fonctionnement, notamment en améliorant la synergie entre les réseaux des différentes localités.

Objectifs généraux :

- Un plan général d'alimentation en eau (PGA)
- Un règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP)
- Un règlement tarifaire relatif à l'approvisionnement en eau potable

Financement : CHF 56'670'000 de valeur à neuf des installations, CHF 22'900'000 de valeur résiduelle.

Le PGA a été présenté au Conseil communal de Haute-Sorne le 11 février 2022 et il l'a approuvé officiellement le 27 juin 2022. C'est bien le Conseil communal qui est compétent pour le PGA.

Phase B :

Evolution de la population : 7'870 habitants considérés en 2050

Pertes : ~47% en 2014 contre ~19% en 2020. Soit près de 353'000 m<sup>3</sup> économisés par an ou 680 l/min.

Evolution des besoins :

- Augmentation de la population
- Développement des entreprises (principalement à Glovelier)
- Raccordement de fermes actuellement isolées
- Diminution des pertes (en-dessous de 10% à long terme)
- Env. 930'000 m<sup>3</sup>/an aujourd'hui -> 760'000 m<sup>3</sup>/an en 2050

Prix de revient de la production

- De 5 cts/m<sup>3</sup> pour les Corbets à près de 245 cts/m<sup>3</sup> pour Bambois (en étiage)

Bassecourt :

Trois variantes ont été étudiées. Solution retenue → 2 conduites distinctes, via les rues de Fin Doie et de Saint Hubert.

Courfaivre :

Trois variantes ont été étudiées. Solution retenue → Alimentation depuis Bassecourt, pression dans réseau de 540 msm

Glovelier :

Neuf variantes ont été étudiées. Solution retenue → Nouveau réservoir au lieu-dit « sous les Ravières ».

650 m<sup>3</sup> (dont 400 m<sup>3</sup> d'alimentation).

580 msm.

Undervelier :

Sept variantes ont été étudiées. Solution retenue → Nouveau réservoir + conduites Soultce-Undervelier

Phase C :

Mesures PGA de Haute-Sorne :

- 85 mesures au total
  - Rénovation d'infrastructures existantes
  - Nouvelles constructions
  - Administratif
  - Organisationnel
- Un montant total de CHF 26'800'000.- sur 30 ans
  - Soit environ CHF 865'000.-/an
- Une priorisation des mesures en 5 niveaux
  - < 2 ans
  - 2 à 5 ans
  - 5 à 15 ans
  - 15 à 30 ans
  - Suprarégiona

Dès la phase B, diverses discussions avec les services des eaux voisins :

- Courtételle
  - Convention existante pour l'alimentation de Courfaivre-Courtételle
  - Collaboration amenée à être accentuée
- Delémont
  - La situation des SID est solide actuellement
  - Echanges d'eau techniquement possibles mais limités et difficiles
  - Sans changement
- Boécourt
  - La situation actuelle du village est tout à fait satisfaisante
  - Eventuellement anticiper un rapprochement futur, sans contraintes fortes
- SIDP
  - Jusqu'à présent, le SIDP a permis d'alimenter Glovelier en été.
  - Depuis 2020, Glovelier est secouru par Bassecourt.

Charges actuelles (jusqu'en 2020) :

- Charges d'exploitations : env. CHF 745'000.- par an
- Charges financières : env. CHF 110'000.- par an

Planification financière (objectif : 2050) :

- Valeur de remplacement : CHF 62'700'000.-
- Durée d'utilisation moyenne : 73 ans
- Attribution annuelle : CHF 859'200.-

Le PGA détermine les besoins du service des eaux sur une base technique. Il indique le montant des financements nécessaires. La détermination des taxes est de la responsabilité du Conseil général.

Taxes actuelles (2018), taux de maintien de la valeur de 60% :

- env. CHF 2.45 /m<sup>3</sup>, ceci correspond à env. CHF 10.60 /hab./mois (famille de 4 pers.).

Taxes techniquement nécessaires : taux de maintien de la valeur à 100% :

- env. CHF 3.10 /m<sup>3</sup>, ceci correspond à env. CHF 13.60 /hab./mois (famille de 4 pers.).

Mme Soltermann précise que les questions peuvent être listées et envoyées au Conseil communal. Le PGA n'a pas tenu compte de la géothermie ni dans le cadre de l'étude suprarégionale. Rien n'a été décidé.

**5. Prendre connaissance et approuver le crédit complémentaire de CHF 26'000.- nécessaire à l'étude des variantes d'assainissement de l'ancienne décharge du Paddock à Bassecourt (message n°195 du 19 septembre 2022).**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Richard Hulmann, chef de service de l'urbanisme. Il s'exprime en ces termes :

*« Je suis présent ce soir pour vous présenter le message concernant le crédit complémentaire de 26'000.- CHF nécessaire à l'étude des variantes d'assainissement de l'ancienne décharge du Paddock à Bassecourt.*

*Après plusieurs étapes d'investigation sur le site en question, deux foyers nécessitant un assainissement ont été découverts. Un contient des fûts d'émulsion de bitume et l'autre des solvants chlorés. Pour le reste, il s'agit essentiellement de débris ménagers ou de déchets de construction. Ce message vous est adressé car il est venu le temps de définir le principe d'assainissement du site. L'étude à venir déterminera plusieurs variantes d'assainissement, le confinement ou l'extraction des matériaux par exemple. Elles seront soumises aux offices fédéraux et cantonaux de l'environnement et ceux-ci détermineront celle qui sera la plus adéquate au site en fonction des critères définis dans l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués.*

*Le but est de connaître la variante d'assainissement au début de l'année 2023 afin de coordonner les études et mutualiser les travaux en cas d'acceptation du crédit pour le nouveau bâtiment des services techniques communaux*

*L'étude est devisée à 58'700.- CHF. Mais suite aux économies effectuées lors des précédentes étapes, la demande porte sur un crédit complémentaire de 26'000.- CHF. Pour les coûts admis au subventionnement, le taux de participation fédérale et cantonale pour l'assainissement des sites pollués est de 80%. Le reste des coûts est à la charge de la commune.*

*Je vous remercie pour votre écoute et suis à disposition pour répondre à vos questions ».*

Etant donné que la parole n'est pas demandée, la présidente propose de passer au vote. Le message intitulé « Prendre connaissance et approuver le crédit complémentaire de CHF 26'000.- nécessaire à l'étude des variantes d'assainissement de l'ancienne décharge du Paddock à Bassecourt (message n°195 du 19 septembre 2022) » est accepté avec 31 voix.

**6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 380'000.- pour les années 2022-2026 nécessaire à la reprise, au tri, à l'entreposage et à l'organisation de la gestion des archives communales et/ou bourgeoises des villages de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier (message n°196 du 19 septembre 2022)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à **M. Raoul Jaeggi, conseiller communal** qui s'exprime en ces termes. En voici un extrait :

*« En remarque liminaire, je tiens à vous faire part qu'en matière de gestion d'archives, nous devons répondre à des normes cantonales et fédérales normes auxquelles nous ne répondons pas aujourd'hui.*

*Depuis la fusion en 2013, les archives de la commune mixte de Haute-Sorne sont situées sur plusieurs sites. Il est à relever que la convention de fusion prévoyait un rapatriement des archives en un seul endroit.*

*Une partie des archives a d'ores et déjà été rapatriée à Bassecourt mais il reste encore un travail important à effectuer pour réunir toutes les archives en un seul lieu et pouvoir répondre d'une part aux différentes normes permettant un stockage dans des conditions de conservation optimales et d'autre part nous voulons aussi répondre en plus d'une problématique légale à une question pratique ! (retrouver facilement et rapidement les documents utiles au fonctionnement de l'administration ainsi que protéger certains documents qui peuvent avoir une grande valeur).*

*Nous avons créé une commission en mars 2021 qui se réunit à un rythme relativement soutenu (une séance tous les 15 jours). Nous avons rencontré à plusieurs reprises Me Glenser Archiviste cantonal.*

*Les travaux vont donc de bon train et si certains d'entre vous souhaitent visiter les locaux déjà utilisés et avoir plus de renseignements, je vous invite bien volontiers à me contacter.*

*La question m'a été posée quant à savoir s'il était possible qu'une si grande part du message concerne en particulier le salaire d'un employé de la commune en contrat à durée déterminée (CDD). Il n'y avait pas de mise au concours car il s'agissait d'un CDD.*

*Je relève encore que :*

*Le postulat no 10 du 25 juin 2019 de votre collègue Sylvie Turinetti qui demandait au Conseil communal d'élaborer un projet de gestion des archives précisément je cite : comment les archives seront classées, gérées, sécurisées et dans quel lieu ?*

*Ce message répond donc à ce postulat ainsi qu'à nos obligations légales de respect des normes cantonales et fédérales en matière de gestion des archives et je vous recommande de l'accepter.*

*Mes remerciements vont à Monsieur Jean-Claude Prince, président de la commission spéciale, à Raphaël Mérillat, élément essentiel de la conduite de ce projet, ainsi qu'à Monsieur Vincent Thüler qui, depuis plusieurs mois effectue un travail de fourmi, mais un travail titanesque et ce à la parfaite satisfaction de la commission spéciale et de l'autorité, ainsi qu'aux membres de la commission spéciale ».*

M. Raoul Jaeggi recommande d'accepter ce message. Il remercie la commission des archives pour tout le travail accompli jusqu'à présent.

**M. Wipfli du groupe PS-Verts** souhaite savoir si dans ce crédit il est prévu d'entreposer les documents historiques et précieux dans un coffre ou des armoires anti-feux ?

**M. Jaeggi** répond qu'à l'heure actuelle, il n'a pas encore été défini du type de conservation pour lesdits documents. Le souhait est de conserver ces documents à l'abri des dangers. Mais oui cela sera certainement le cas mais rien n'est encore arrêté.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 380'000.- pour les années 2022-2026 nécessaire à la reprise, au tri, à l'entreposage et à l'organisation de la gestion des archives communales et/ou bourgeoises des villages de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier (message n°196 du 19 septembre 2022) est accepté à l'unanimité.

<b>7. Prendre connaissance et approuver le crédit de CHF 555'000.- TTC pour la réfection de la desserte Nord du village de Bassecourt (message n°197 du 19 septembre 2022)</b>
--

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal**.

Il est vrai que ce message paraît quelque peu subi. Le périmètre englobe la totalité des forêts de la série « Nord du village », soit plus de 300 ha. Ce projet concerne la bourgeoisie de Bassecourt. C'est un projet qui dure depuis plusieurs années. Il faut spécifier que ce projet fait partie d'un concept, nommé desserte Nord. L'office de l'environnement nous a demandé d'avoir un concept qui est du sens afin de bénéficier de subvention. M. Crétin cite les diverses variantes qui ont été étudiées. C'est la variante à CHF 900'000.- qui a été retenue pour la mettre dans le budget. Suite à ça une nouvelle variante à vu le jour. C'est la variante du message actuel.

Les travaux prévus dans cet avant-projet, ont un coût total de CHF 240'000. Il s'agit des réalisations les plus urgentes, en fonction des contraintes sylvicoles et de l'état de la desserte existante. Au stade actuel du dossier, l'office de l'environnement a confirmé de façon orale une subvention à hauteur de 40%, sur une part des travaux de CHF 240'000.-.

**M. Alain Girardin (HSA)** a les questions suivantes :

- Pour qu'elle raison il n'y a pas eu de validation de la commission concernée ?
- *Est-il vrai que les travaux ont déjà commencé ?*
- *Pour quelle raison il faut passer ce message au Conseil général alors que la commission bourgeoise ainsi que l'assemblée bourgeoise n'ont pas encore statué ?*
- *Comment s'est déroulée la soumission et l'attribution des travaux selon le marché public ?*

**M. Crétin** répond qu'effectivement ce dossier devait être discuté dans le cadre de la commission de dicastère. Ces informations auraient dû être données lors de la séance de la semaine dernière mais ladite séance a été annulée. Les membres se sont donc concertés par e-mail pour donner les informations qui manquaient. Le dicastère a donné un préavis favorable à ce projet.

Comme plusieurs dossiers sont en cours et pour ne pas convoquer les gens à plusieurs reprises, il a été décidé de ne pas passer ce message de suite en assemblée bourgeoise mais en même temps que le budget. D'ailleurs, la commission bourgeoise de Bassecourt a déjà donné son préavis positif.

Les travaux ont déjà commencé. Ce sont des travaux uniquement réalisés par le triage forestier car ils étaient urgents. La commune a une offre du triage qui s'élève à CHF 49'640.-.

**M. Jaeggi** complète que les travaux prévus dans cette desserte ont été réalisés en urgence car un chemin s'écroulait. Comme ils ont été effectués par une école, cela a permis de réaliser des économies.

Actuellement il y a uniquement cette partie concernant le triage qui a été attribué. Pour le reste c'est le bureau d'ingénieur Econeng qui suivra la procédure.

M. Crétin précise encore que sur ces CHF 550'000.-, CHF 240'000.- seront dépensées cette année. L'office de l'environnement va également participer financièrement.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et approuver le crédit de CHF 555'000.- TTC pour la réfection de la desserte Nord du village de Bassecourt (message n°197 du 19 septembre 2022) » est accepté avec 26 voix et 4 abstentions.

**8. Réponse à la QE n°60 déposée par Mme Céline Grellier (HSA) et intitulée « Bâtiment voirie/SIS : Combien ce projet avorté a-t-il coûté ? »**

Mme Agnès Veya demande l'appréciation de la réponse à Mme Grellier.

Mme Grellier est non satisfaite de la réponse à sa question écrite.

**9. Traiter la motion n°32 déposée par le groupe UDC et intitulée « Déplacement de la statue de Steve Guerdat »**

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Michel Lando (UDC)

**M. Michel Lando (UDC)** informe que le groupe UDC a pris connaissance de la réponse des propriétaires de la statue ainsi que de la position du Conseil communal. Il a aussi pris acte du refus de l'Office fédéral des routes quant au déplacement de la statue au rond-point de la Coop.

La présidente ouvre la discussion.

**M. Alain Girardin pour le groupe HSA** s'exprime ainsi :

*« Par cette motion, l'UDC invite le Conseil communal et le Conseil général à prendre note que, je cite : cela fera 10 ans dans quelques mois, et le groupe UDC souhaite marquer cette journée d'une pierre blanche.*

*..... L'idée de l'emplacement était louable, mais aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé.*

*Le restaurant du « Cheval Blanc » qui à l'époque symbolisait la plus noble conquête de l'homme n'existe plus, les alentours de la statue sont plus souvent utilisés comme dépôts de containers et poubelles plutôt que de rappeler une œuvre saluant un titre de champion olympique.*

*Et je cite : propose de déplacer cette œuvre au rond-point à proximité du centre coop, afin de décorer celui-ci.*

*Pour développer et renseigner les dépositaires de cette motion.*

*Le groupe HSA voudrait rendre attentif l'assemblée ici présente des éléments qui ont motivé le lieu défini.*

*La société d'embellissement de Bassecourt, par son président de l'époque Monsieur Lachat a œuvré pendant plus de deux années pour mettre au concours le projet, et déterminé avec rigueur et bon sens le lieu de ladite œuvre en respectant un certain nombre de contraintes.*

*En effet, pour rappel il était impératif de trouver un terrain communal, avec un visuel important au centre du village, sans pour autant être un obstacle pour le trafic ou la visibilité, et enfin une assise sans tuyaux et gaines électrique ou toute autre vide \*technique\* en sous-sol.*

*C'est 10 séances et pas moins de 6 personnes réunies pendant les deux années pour en arriver à la place qui accueille actuellement la magnifique œuvre d'André Voirol pour notre champion Olympique.*

*Pour les curieux qui ont pris le temps de s'approcher de l'œuvre, une plaque en laiton mentionne les différents donateurs qui ont participé : à creuser, ferrailer, bétonné, renforcer la structure avant d'accueillir les blocs de roche qui supporte à leurs tour l'œuvre en question, et enfin protéger celle-ci par une barrière afin de lui garantir une longue vie.*

*C'est avec certitude, et après avoir récolté toutes les informations ci-dessus auprès des différents protagonistes que le groupe HSA pense que cette motion du groupe UDC n'est pas appropriée, et quelque peu malhonnête à l'égard de la société d'embellissement de Bassecourt, et donc de son travail, ainsi qu'un manque certain de respect vis-à-vis des différents donateurs.*

*En tous les cas, HSA ne peut donc pas soutenir cette motion. HSA estime que le groupe UDC devrait marquer cet anniversaire d'une bière blanche plutôt que d'asséner une somme d'argent supplémentaire au citoyen pour déplacer une œuvre si bien ancrée en plein centre de Bassecourt, avec la possibilité de demander aux autorités communales d'envoyer un flyer aux trois propriétaires qui trois fois par années mettent leurs encombrant même du temps du cheval blanc !*

*Après avoir étudié avec notre meilleure attention la proposition du groupe UDC, le groupe HSA pense que cette dernière n'est pas appropriée pour les motifs suivants :*

- *Au niveau des coûts relatifs au déplacement de la sculpture*
- *Au niveau des travaux effectués en amont par la société d'embellissement et également à l'argent versé et travaux accomplis par les donateurs*
- *D'autant plus que l'infrastructure actuelle (rond-point nord) devra accueillir sous peu un trafic de camions longs approvisionnant la zone industrielle ; déplacer cette œuvre à cet endroit serait synonyme de détérioration de cette dernière, ce qui serait fort regrettable.*

*Raison pour laquelle, le groupe HSA rejette cette motion ».*

**M. le Maire** informe le Conseil général des réponses de la société d'embellissement de Bassecourt (SEB) suite aux questions posées par le Conseil communal concernant le déménagement de cette statue.

*Voici la réponse de la SEB :*

*« Une opération de déplacement n'est pas à prendre à la légère, nous pourrions la qualifier de reconstruction, nécessitant une fondation en béton armé, un scellement précis des pierres de socle et un montage méticuleux des pièces en métal sans parler de la déconstruction à l'emplacement actuel.*

*En soit, la reconstruction ailleurs de l'œuvre ne nous pose pas de problème, pour autant que les critères retenus à l'époque pour le choix de situation puissent subsister :*

- *Être située au cœur du village, là où les villageois vivent et se déplacent.*
- *Permettre la lecture de la plaque commémorative par les passants, en toute sécurité.*

*Il paraît difficile de trouver un autre emplacement répondant à ces critères : en 2014, le groupe de travail réunissant SEB, commune, frère de Steve et l'artiste, a minutieusement étudié 6 emplacements possibles avant de retenir l'actuel. L'endroit jugé idéal à l'époque le reste à nos yeux aujourd'hui.*

*Dans tous les cas, la SEB ne soutiendra pas un déplacement de l'œuvre, ni financièrement, ni en accompagnement. D'autres projets nous semblent bien plus pertinents et utiles que celui de déplacer ce monument qui est en place à la satisfaction de la majorité populaire.*

*d. Pensez-vous que le nouvel endroit est judicieux ?*

*Non. Il ne répond en aucun point à la volonté des initiateurs et des donateurs du projet. Nous relevons le fait que le budget de construction du monument (près de 45'000.-) a été couvert exclusivement par des dons en argent ou en prestations entre CHF 1000.- et CHF 5'000.- Les entreprises, institutions et particuliers qui ont engagé un soutien, l'ont aussi fait sur la base de l'emplacement actuel car cela faisait sens pour eux. Déplacer le monument hors du village sur un accès autoroutier serait une trahison à leur confiance à notre égard ».*

M. le Maire ne voit pas comment le Conseil général pourrait adopter une motion ou un postulat si le propriétaire n'est pas d'accord.

Concernant les dépôts de déchets autour de la statue, ils seront bientôt terminés puisque lorsque la déchetterie régionale sera construite et les écopoints en fonction, ce problème ne se posera plus.

En tenant compte de toutes ces considérations, le Conseil communal ne peut pas soutenir la motion ni le postulat et recommande de rejeter cette motion transformée en postulat.

Le Conseil général refuse la transformation de la motion en postulat.

Au vote, la motion n°32 est refusée par 21 voix contre 3 et 7 abstentions.

<b>11 Information et décision du Conseil général sur la procédure à adopter pour nommer les représentants de la commission de suivi concernant le projet de géothermie profonde.</b>
--

Mme Agnès Veya cède la parole à M. le Maire.

Il explique que le Conseil général doit prendre des décisions qui sont demandées par le gouvernement jurassien et GéoEnergie Suisse. Dans le suivi de la réalisation de ce projet de géothermie profonde il est clair que la commune de Haute-Sorne est engagée et le sera encore beaucoup. Il y aura un comité de patronage et une commission de suivi. Le comité de patronage sera composé ; du président de la commission de suivi et d'information (Prof. Mahon), du président de l'exploitant (GéoEnergie Suisse), du ministre M. Eray, du maire de la commune de Haute-Sorne, du directeur de l'Office fédérale de l'énergie et le chef de projet en charge du dossier au sein de l'administration cantonale (M. Brulhart).

Ce comité de patronage siègera en tout cas deux fois par année.

Le but de la commission de suivi sera de suivre tous les dossiers, de donner son avis et son impression et surtout de transmettre l'information et de négocier. La commission de suivi sera composée de plusieurs intervenants dont 4 à 7 personnes issues de la population de Haute-Sorne. Il est important que la population soit représentée dans cette commission de suivi.

Ce soir, les conseillers généraux doivent se prononcer sur la question suivante : Est-ce que le Conseil général veut prendre la responsabilité de trouver 4 à 7 personnes qui représentent la population pour siéger dans cette commission ou délègue-t-il cette tâche au Conseil communal ?

M. le Maire explique que si le Conseil général décide de prendre ça en main, c'est le bureau qui va décider de quelle manière ces personnes seront nommées.

**M. Alain Girardin pour le groupe HSA** demande une suspension d'audience de 5 min.

La suspension de séance est acceptée.

**M. Gérard Steiner pour le groupe PDC** s'exprime ainsi :

« Mais voilà, malgré les opposants CRJ, les différents référendums et les différents courriers des lecteurs, rien n'arrête les promoteurs. Une partie de nos ministres y sont favorables, alors, ils imposent leurs idées, et notre Conseil communal n'a plus qu'à se soumettre et à exécuter.

Malgré cela, notre groupe a étudié ce point et fait la proposition suivante :

- Une personne par parti politique sera proposée par le Conseil général pour faire partie de cette commission de suivi, mais pas n'importe quelle personne. Il faudrait pour le moins que tous les membres de cette commission soient en parfaite connaissance du dossier et aient une profession en relation avec les travaux ; géologue, sismologue, riverain ou personne qui connaisse parfaitement l'eau, les ruisseaux, enfin homme ou femme de terrain.

Voilà la proposition du groupe PDC-JDC ».

**M. Alain Girardin pour le groupe HSA** souhaite qu'il y ait un représentant par groupe politique et veiller à avoir une bonne répartition entre les personnes qui sont favorables au projet et les personnes qui émettent des réserves.

**M. Kevin Challet pour le groupe PS-Vert** donne la compétence au bureau du Conseil général quant à la nomination de cette commission.

**M. Blaise Schüll pour le groupe PCSI-RC** ne voit pas très bien le bureau du Conseil général s'occuper de ce recrutement. L'idée serait de lancer un appel à la population afin de récolter les noms des personnes intéressées.

**M. Michel Lando du groupe UDC** trouve impératif d'associer les partis politiques dans la nomination des membres de la commission de suivi. Aussi, une clé répartition devra être déterminée selon la force des formations politique. C'est également le travail des partis de proposer des candidats pour la commission tout en privilégiant des personnes dont le métier serait « proche » du domaine de la géothermie. Pour l'UDC, cette nomination est de la compétence du Conseil général et non du Conseil communal ou du bureau.

M. le Maire précise que c'est le bureau qui va préparer les séances du Conseil général ainsi que l'ordre du jour. Au final, c'est soit le Conseil général ou le Conseil communal qui décidera de la procédure à suivre concernant ces nominations.

Par 22 voix contre 8, les conseillers généraux décident de déléguer la compétence au Conseil général pour ce qui est de la nomination des représentants de la population pour la commission de suivi.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Agnès Veya remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, la vice-chancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

Mme Agnès Veya lève la séance à 21h55.

Bassecourt, le 19 septembre 2022

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La Présidente

La vice-chancelière

Agnès Veya

Michèle Bailat